

Fondements théoriques de l'économie collaborative

14 octobre 2015

L'IDDRI a récemment publié un *Working Paper* intitulé *Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques*. Au-delà de certaines plateformes connaissant succès et croissance exponentielle, le concept d'économie collaborative recouvre « une réalité immergée et méconnue, mais dont les mouvements impliquent de profondes transformations pour nos économies traditionnelles ». Il est porté par une pluralité d'acteurs et accompagné de diverses promesses économiques, sociales et environnementales. L'objectif de la publication est d'« identifier les champs théoriques centraux mobilisés par cette communauté d'acteurs et mobilisables pour penser les pratiques que ce concept recouvre ».

Reflets de différentes clefs de lecture et influences théoriques, de « nombreuses tentatives de définition » de ce concept ont été faites. Différentes typologies sont également proposées, notamment celle de Botsman et Rogers (2011) qui segmente l'économie collaborative en quatre domaines : consommation collaborative (dont l'alimentation et l'agriculture font partie via l'autoproduction alimentaire, les circuits courts, les coopératives de consommateurs, etc.), réparation et fabrication des objets, financement de projets, éducation et savoir.

Trois principales influences théoriques sont identifiées par les auteurs :

- l'économie du libre et du « *peer to peer* », avec le passage d'un consommateur passif à un « consomm'acteur » (« accès distribué et universel aux connaissances, aux compétences et aux ressources matérielles ») ;
- l'économie du don, les biens échangés ayant une valeur de lien (« échange symbolique basé sur le donner, recevoir et rendre »), rompant avec l'hégémonie de l'échange marchand ;
- l'économie de la fonctionnalité et circulaire, avec le passage d'une logique de propriété à une logique d'usage.

Pour les auteurs, l'analyse des promesses liées à chacun de ces cadres est nécessaire, en particulier pour les pouvoirs publics, que ce soit pour la conception de mesures d'accompagnement et d'incitation ou pour l'appréhension des revendications émergentes liées à ces pratiques, notamment en matière réglementaire et fiscale.

Julia Gassie, Centre d'études et de prospective

Source : [IDDRI](#)